

COMMUNIQUÉ

LE SNPC FO GENDARMERIE REÇU PLACE BEAUVAU PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



Le mardi 4 novembre, les secrétaires nationaux du SNPC FO GENDARMERIE, Laurent CAUQUIL et Eddy CAMUZEUX, ont été reçus par Laurent NUÑEZ, ministre de l'Intérieur en présence du GA Hubert BONNEAU, directeur général de la gendarmerie nationale. Après avoir souligné la qualité du dialogue social sur le périmètre de la gendarmerie, les sujets suivants ont été abordés :

- Régime indemnitaire

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a dénoncé des iniquités indemnitaires.

Première iniquité : l'IFSE (primes mensuelles)

En 2022, une mesure indemnitaire a permis une revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) pour les personnels administratifs de catégories A et B. Malheureusement les personnels de CAT C et l'ensemble des agents de la filière technique ont été les oubliés de cette mesure. S'agissant de la filière technique, le **SNPC FO GENDARMERIE** a rappelé la nécessité de rendre cette filière attractive au regard des difficultés de recrutement mais aussi des missions assurées. Le **SNPC FO GENDARMERIE** réclame donc une revalorisation de l'IFSE pour l'ensemble des personnels techniques ainsi qu'une hausse équitable pour les personnels administratifs de catégorie C, afin de garantir une reconnaissance juste et cohérente du travail accompli par tous.

Deuxième iniquité : le CIA collectif (primes annuelles)

Actuellement, les personnels techniques perçoivent un CIA collectif de 150 €, tandis qu'une mesure issue du Beauvau de la sécurité a créé et porté celui des personnels administratifs à 500 €. Si nous saluons cette avancée pour les administratifs, elle a cependant creusé une nouvelle inégalité : au sein d'un même service, lorsqu'un commandant de FA souhaite récompenser collectivement son équipe, les montants versés diffèrent selon le corps d'appartenance, et non selon l'engagement ou la performance. Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande donc une harmonisation du CIA collectif entre les corps techniques et administratifs.

Troisième iniquité : l'ISS

L'Indemnité Spéciale de Sujétion (ISS) vise à compenser les risques auxquels s'exposent les personnels travaillant en caserne. Or, le danger ne s'arrête pas aux statuts. C'est pourquoi le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que les ouvriers de l'État et les personnels contractuels puissent eux aussi bénéficier de cette prime au même titre que leurs collègues fonctionnaires et militaires. Ces agents, pleinement investis dans les missions de la gendarmerie ne disposent pas d'un "totem d'immunité" face aux risques.

Le ministre de l'Intérieur, conscient de ces problématiques comme du contexte budgétaire, s'est engagé à étudier les iniquités dénoncées par le **SNPC FO GENDARMERIE**.

- Gestion RH

Une fois de plus, le **SNPC FO GENDARMERIE** a mis l'accent sur la nécessité d'une gestion RH rigoureuse et respectueuse des droits des agents. Aujourd'hui trop de problèmes subsistent (problème de paie, de trop-perçus, le médico-stat, le SFT, attestation employeur...). Le **SNPC FO GENDARMERIE** se satisfait de l'annonce de la DRH - MININT sur la prise en compte des avancements d'échelon. « Normalement », dès la fin du premier trimestre 2026, lorsqu'un agent bénéficiera d'un avancement d'échelon, celui-ci sera pris en compte le mois suivant. **C'est une victoire acquise par notre syndicat !** Mais le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au ministre que la DRH - MININT puisse prendre en compte les avancements de grade de la même façon. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a précisé au ministre que, tant que les problèmes de gestion RH subsisteraient, il les dénoncerait.

- Portail agent

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a signalé au ministre les difficultés rencontrées par certains personnels pour se connecter au portail agent. La DRH - MININT a indiqué qu'elle serait vigilante sur ce point.

- CSAG

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé qu'à l'occasion des élections professionnelles de 2026, les agents affectés au sein des CSAG puissent voter au CSA-GN. Pour le **SNPC FO GENDARMERIE** cela répondrait à une logique, notamment pour le suivi SST.

- Recrutements dans la filière SST

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au ministre que les recrutements au sein de cette filière puissent se faire tant dans le corps des administratifs que dans les corps des techniques. Aujourd'hui, les recrutements ne s'opèrent que dans la filière administrative. Cela pose de sérieux problèmes d'attractivité.

Le ministre de l'Intérieur a bien pris en compte nos demandes et nous a indiqué vouloir nous recevoir prochainement en bilatérale.

Le SNPC FO GENDARMERIE répondra présent afin de faire progresser vos intérêts !